

## **Langue de spécialité, langue générale, terminologie & FOS**

### **1. Caractéristiques de la langue de spécialité**

Cerner les caractéristiques de la langue de spécialité semble difficile dans la mesure où les frontières entre langue de spécialité et langue commune sont difficiles à délimiter, d'un côté. De l'autre côté, la présence de plusieurs niveaux dans une même langue de spécialité renforce cette ambiguïté de caractérisation. Les auteurs parlent souvent de coexistence ou de continuum quand ils abordent la question de limite entre la langue de spécialité et la langue commune. Pour eux, il est difficile de distinguer dans un discours spécialisé ce qui n'est pas de la langue commune. Ainsi, Durieux (1997) déclare : « *Il semble que, dans une taxonomie des discours, il n'y ait pas opposition mais plutôt coexistence dans la continuité* ». Pour ce qui est des différents niveaux, Cabré (1998, cité par A. Mihalovics 2001) distingue, suite à Picht et Draskau, deux niveaux : une langue de spécialité, utilisée par les experts, « *placée en haut d'une échelle de complexité* », et une langue « *placée en bas de l'échelle, elle sert à informer ou à initier les non-spécialistes de la façon la plus efficace, la plus précise et la moins ambiguë possible* ».

Par ailleurs, Widdowson, distingue trois types de textes de spécialité : « *Le texte spécialisé, le texte didactique et le texte vulgarisé* ». Il précise que « *seuls les deux premiers, qui s'adressent respectivement à un expert et à un apprenti, manient à proprement parler la langue de spécialité* », alors que le troisième sert à « *transférer au grand public un savoir spécialisé* » (T. Collet, 2007) et se rapporte donc à la langue générale. De son côté, Mihalovics (2001), donne un exemple de la langue de la politique qui comporte, selon lui, d'au moins trois ou quatre niveaux : le niveau des experts hautement qualifiés (hommes d'État, députés, politologues, etc.), le niveau du « *jargon spécial (par exemple, un entretien collégial des participants d'un colloque pendant la récréation)* », le niveau d'usage à but didactique, et enfin le niveau « *populaire* » ou « *populiste* ».

Malgré la présence de ces deux contraintes, on peut dire que les discours de spécialité sont caractérisés par l'emploi d'un certain vocabulaire propre à la spécialité, et par une syntaxe réduite. Il s'agit, selon, Binon et Verlinde (1999), d'« *un sous-système moins complet de la langue générale qui privilégie certaines tournures ou constructions, certains modèles* ». De plus, les spécialistes précisent en parlant du discours de spécialité de la quasi-absence de l'aspect poétique (certaines figures de styles, sens figuré, etc.), et ce, pour le souci de clarté.

## **2. Langue générale vs langue de spécialité**

La notion de « langue de spécialité » est liée à celle de « langue commune » dont elle constitue l'utilisation particulière. Ainsi, il est important de bien saisir le sens de langue commune pour mieux comprendre celui de langue de spécialité.

Dubois distingue trois notions : langue commune, langue de spécialité et langue générale. Selon lui, la langue commune désigne la langue non marquée, non spécialisée, autrement dit, la langue de l'usage quotidien. Pour la langue générale, elle désigne l'ensemble de la langue commune et de la langue de spécialité.

L'appellation « langue de spécialité » est parfois rejetée par certains auteurs. À ce sujet, J. Binon et S. Verlinde estiment qu'« *il n'existe pas de véritable dichotomie entre langue générale et langue de spécialité* », pour la simple raison que le système linguistique, le code, est le même pour tout le monde mais chaque locuteur procède à un découpage différent d'après la situation de communication dans laquelle il se situe, les opérations, les intentions de communication à réaliser» (J. Binon et S. Verlinde, 1999). D'autres auteurs estiment que la différence entre les deux réside dans le degré de spécialisation et non dans la nature de ce système, c'est donc, « *au niveau de l'usage que se manifeste la spécificité des langues de spécialité* » (Cabré 1998, cité par A. Mihalovics 2001). L'appellation « langue de spécialité » se présente, donc, comme « *un hypéronyme excessif dans la mesure où il n'est pas question d'une langue à part* ». (Meunier, 2007). Certains auteurs vont même jusqu'à proposer d'autres appellations afin de remédier aux problèmes que posent cette notion comme celle de « discours de spécialité » (S. Moirand, 1993, citée par J. Binon et S. Verlinde, 1999).

Pour certains auteurs, les frontières entre « langues de spécialité » et « langue commune » sont surtout liées au lexique. À ce sujet, Rondeau (1983) souligne la perméabilité des frontières entre les deux notions, d'une part ; et entre langue de spécialité et différents domaines, d'autre part.

Le mot acquiert, donc, un sens plus large dès qu'il passe d'une langue de spécialité à une langue commune et il devient monosémique dès lors que l'on va dans le sens inverse : on parle de l'idée d'étirement du sens (Mackintosh, 2000 ; Pavel, 1991), ou de mobilité des termes entre les deux langues.

D'un point de vue sémantique, quand on parle de vocabulaire ultra-spécialisé, l'idée de monosémie, primordiale en terminologie, est largement présente dans les langues de spécialité, ce qui n'est pas le cas dans la langue générale dans laquelle les termes sont polysémiques : « *Lorsqu'il est repris par la langue générale, un terme adopte un sens plus large que lorsqu'il est confiné à un domaine spécialisé* » (Meyer et Mackintosh, 2000). Ainsi, l'univocité terminologique à laquelle les terminologues sont attachés est rarement respectée dans le discours commun, et la mobilité des termes se ferait donc au prix d'une altération de sens (il y a métaphore ou glissement de sens et interprétations).

Parler des langues de spécialité nous amène à parler de la question du nombre de locuteurs qui diminue à mesure que l'on va d'une langue générale à une langue de spécialité (Rondeau, 1983), c'est pour cette raison que les chercheurs introduisent les notions d'« initiés » et de « zone mitoyenne » pour faire allusion à cette continuité quand ils parlent des domaines ultra-spécialisés. En effet, comme l'estime Lerat, le vocabulaire ultra-spécialisé ou jargon constitue une barrière entre les initiés et les non-initiés du domaine. Les non-initiés ont accès à la zone mitoyenne des langues de spécialité (Rondeau, 1983), c'est à dire à la zone centrale qui se trouve à l'intermédiaire de la langue commune et de la langue de spécialité, et dans laquelle on fait appel à une langue de vulgarisation. On parle, alors, de degré de spécialisation dans les langues de spécialité.

De ces différentes conceptions découlent deux grandes différences entre langue commune et langue de spécialité : la situation d'utilisation et le type d'information.

### 3. Langue de spécialité vs terminologie

La terminologie est « *l'étude systématique de la dénomination des notions (ou concepts) spécifiques de domaines spécialisés des connaissances ou des techniques* » (J. Dubois, et al. 2005). La notion est à l'origine du concept de langue de spécialité, autrement dit les langues de spécialité sont traitées dans le cadre de la terminologie, et on tend parfois à confondre ces deux dénominations.

Pour distinguer les deux notions, des auteurs estiment que « *le vocabulaire technique n'est qu'un des aspects apparents des discours spécialisés* » (N. Spanghero-Gaillard, 2005) ; et si enseigner une langue de spécialité « *suppose l'acquisition d'une terminologie spécialisée, [et] présente de nombreux points communs avec la terminologie* », il est important de souligner que « *les langues de spécialités ne se réduisent pas à des terminologies, même si celles-ci sont prépondérantes* » dans la mesure où une langue de spécialité ne se caractérise pas uniquement par l'emploi d'une terminologie spécifique, mais aussi par le recours à « *des tournures syntaxiques et une organisation discursive spécifiques* » (Meunier, 2007). Cette conception est largement soutenue dans la définition de la langue de spécialité suivante : « *Sous-système linguistique qui utilise une terminologie et d'autres moyens linguistiques et qui vise la non ambiguïté de la communication dans un domaine particulier* » (Afuor, Norme ISO 1987, cité par M. Meunier, 2007).

### 4. Français général vs français sur objectifs spécifiques FOS

Selon C. Parpette et J-M Mangiante (2004), la différence entre les deux notions réside dans :

Langue générale	FOS
Objectifs larges	Objectifs précis
Formation à moyen ou long terme	Formation à court terme (en urgence)
Diversité thématique, diversité des compétences	Centration sur certaines situations et compétences cibles
Contenus maîtrisés par l'enseignant	Contenus nouveaux, à priori, non maîtrisés par l'enseignant
Travail autonome de l'enseignant	Contact avec les acteurs du milieu étudié.
Matériel existant	Matériel élaboré
Activités didactiques : langue 2	Activités didactiques : langue-culture 2

## **5. Langue de spécialité (LSP) et Français sur Objectifs Spécifiques (FOS)**

La différence entre les deux notions réside essentiellement dans leurs orientations méthodologiques. Selon C. Carras (2008) la différence se rapporte à :

LSP	FOS
À partir d'une offre (c'est l'institution qui propose)	À partir d'une demande (c'est le public qui offre)
Anticipation des besoins	Demande précise
Public non précis	Programmes élaboré à partir de cela